

contre la religion catholique, et en faveur de la République radicale.

LETTRÉ DE PARIS

(Correspondance particulière)

Paris, 10 mai
Les conseils de cabinet se suivent avec une rapidité qui prouve que nos gouvernants n'arrivent pas facilement à se mettre d'accord sur la conduite à tenir en face des exigences de la majorité.

On dit, entre autres choses, qu'un des ministres menace de donner sa démission, si l'on persiste à présenter un projet de loi pour enlever au conseil municipal le vote du budget de la préfecture de police et le contrôle des services qui en dépendent.

De son côté, M. Waddington parle de ne répondre à l'interpellation Lockroy que si elle porte sur des faits précis, et dans le cas contraire, il refuserait toute discussion et réclamerait de la Chambre un ordre du jour pur et simple (on peut s'attendre, on le voit, à plus d'un orage).

On ne croit généralement pas que M. Waddington soit revenu de Bourneville, plus attaché au pouvoir qu'il n'était lors de son départ. Tout donne, au contraire, à penser qu'après des siens — qui se sont fait connaître récemment par une lettre si curieuse — le ministre des affaires étrangères aura trouvé des avis affectueux, mais sincères, lui demandant tous de ne pas se compromettre plus longtemps dans la mauvaise compagnie où il s'est fourvoyé. On peut donc conclure, qu'il ne faudrait pas grand chose, en ce moment, pour dégoûter tout-à-fait M. Waddington du ministère.

Très curieux renseignements qui commencent à circuler sur l'économie du projet élaboré par M. Le Royer, pour la réforme de la magistrature. C'est, moins la suppression ou la suspension de l'inamovibilité, le programme plus pur radicalisme réalisé dans toute sa beauté. Qu'en on juge.

Le nombre des tribunaux de première instance est ramené de 362 à 120. Onze cours d'appel sur vingt-six sont supprimées, les suppressions permettent d'éliminer, au moins du service actif, les deux tiers des magistrats de première instance et près de la moitié du personnel des cours. Bien entendu, les éliminés seront ceux dont les radicaux n'apprécient pas l'indépendance.

Cela fait, on « récompensera » les amis et les protégés : « le traitement des magistrats (restants) sera considérablement augmenté. » Rien de plus naturel et de plus logique, du moment que ces magistrats seront républicains. Sous la République, ce n'est pas l'usage de servir « pour l'honneur », et il faut laisser aux temps arriérés de la monarchie ces sentiments qui faisaient qu'un juge acceptait des émoluments dérisoires, se trouvant déjà payé par la considération dont il était entouré.

Tout cela coûtera cher, on ne le dissimule pas, mais la France est assez riche pour payer les frais de cette nouvelle forme de guerre à la « réaction. »

Reste à savoir ce que penseront de la réforme Le Royer les officiers ministériels et les avocats des ressorts privés de leurs tribunaux. Reste à savoir encore si les justiciables seront ravis de se voir ainsi éloignés de leur forum naturel et obligés d'aller plaider et se faire juger à 25 ou 30 lieues de leur domicile.

INFORMATIONS

La France emprunte à l'abbé Fauchet une citation qui atteint encore en plein... vient M. J. Ferry.
« Les faux interprètes des divins oracles ont voulu au nom du ciel, faire ramper les peuples sous les volontés arbitraires des chefs; ils ont consacré le despotisme; ils ont rendu Dieu complice des tyrans. Ces faux docteurs triomphent parce qu'il est écrit : « Rendez à César ce qui est à César. » Mais qui n'est pas à César, faut-il aussi le lui rendre ? Or, la liberté n'est point à César; elle est à la nature humaine. »

Une citation de M. Jules Simon.
« Est-il bon qu'il y ait un seul enseignement public inspiré, dirigé par le ministre, ou vaut-il mieux que toutes les doctrines puissent se produire à leurs risques ? Je n'hésite pas à me prononcer pour le second parti, et je le fais avec d'autant plus d'autorité, ce me semble, que si la liberté existait, il est plus que probable que l'enseignement donné dans les chaires de l'Etat ressemblerait bien plus à ma doctrine que l'enseignement qu'on entendrait dans les chaires indépendantes. Je ne gagnerais rien à la liberté, si ce n'est la liberté elle-même. Mais la liberté dans la science, c'est la condition de l'autorité, la source de l'originalité et du progrès. »

Bulletin Economique

UN NOUVEAU DANGER POUR L'AGRICULTURE
PRODUCTION DU SUCRE AUX ETATS-UNIS
Dans un rapport relatif à la production du sucre aux Etats-Unis, M. Drummond, secrétaire de S. M. Britannica à la légation de Washington, appelle l'attention du gouvernement sur une récente découverte qui, si elle réussit complètement, devra produire une véritable révolution dans le commerce et l'industrie du sucre.

M. F.-C. Stewart, qui est connu en Amérique pour avoir appliqué spécialement ses études à l'analyse des jus sucrés, passe pour avoir découvert un procédé qui permet d'obtenir des quantités de sucre inconnues jusqu'à ce jour, des tiges de maïs, de sorgho et du millet de Chine. On doit traiter ces tiges avant que le grain ne soit parvenu à sa complète maturité. Par suite de ces expériences, on assure qu'en adoptant un système bien entendu de fabrication, on peut obtenir de ces différentes plantes autant de sucre par acre qu'on en retire de la

même surface de terrain plantée en cannes à sucre dans la Louisiane.

Si ce procédé réussit, comme on l'espère, la cinquième partie du terrain consacré aujourd'hui à la culture du maïs dans les Etats-Unis suffirait pour alimenter abondamment toute leur consommation et les dispenserait de demander à l'importation les 500,000 à 600,000 q. de sucres qui sont pris chaque année à l'étranger. M. Drummond est donc dans le vrai quand il demande que le développement de ces expériences soit suivi avec beaucoup de soin par les cultivateurs anglais et par les propriétaires de plantations, dans les colonies anglaises. *Economist* anglais, page 207, année 1879.

Nous croyons qu'il est de notre devoir de signaler ce grave événement à nos producteurs de betteraves et à nos fabricants de sucre.

ROUBAIX-TOURCOING et le Nord de la France

Pétitionnement

POUR LA LIBERTÉ DE L'ENSEIGNEMENT
Nous prions ceux de nos amis qui ont encore entre les mains des exemplaires de la pétition pour la liberté de l'enseignement, de vouloir bien les renvoyer sans retard au bureau du *Journal de Roubaix*, après avoir fait légaliser toutes les signatures.

Voici comment ont été repartis par le conseil de révision, les jeunes gens formant pour le canton de Roubaix le contingent de la classe 1878 et les ajournés des classes 1876-1877.

CANTON EST.
Ajournés de la classe 1876 : 23. Bon 1. — Armée auxiliaire 18. — Impropres 2. — Décédés 1.
Ajournés de la classe 1877 : 36. — Bons 7. — Bons dispensés 3. — Ajournés à un an 17. — Armée auxiliaire 3. — Ajournés au 27 mai 1. — Décédés 2.
Ajournés de la classe 1878 : 339. — Bons dispensés 49. — Engagés pour 5 ans 25. — Engagés pour un an 16. — Ajournés à un an 41. — Impropres 23. — Armée auxiliaire 27. — Ajournés au 27 mai 6. — Décédés 2.

CANTON OUEST.
Ajournés de la classe 1876, 14. — Bons 1. — Armée auxiliaire 11. — Ajournés au 27 mai 2.
Ajournés de la classe 1877, 27. — Bon 9. — Bons dispensés 3. — Armée auxiliaire 1. — Ajournés à un an 18. — Ajournés au 27 mai 3. — Décédés 1.
Ajournés de la classe 1878, 236. — Bons 91. — Bons dispensés 36. — Engagés pour 5 ans 20. — Engagés pour un an 16. — Ajournés à un an 32. — Impropres 13. — Armée auxiliaire 13. — Ajournés au 27 mai 10.

M. Ernest Thibeau, architecte à Roubaix, vient d'être admis au nombre des architectes des communes et des établissements publics du département.

C'est aujourd'hui que les Sapeurs-Pompiers célèbrent la fête de leur patron Saint-Mamert. La revue du bataillon des Sapeurs-Pompiers de Roubaix a été passée à midi, sur la Grande-Place.

La Grande-Harmonie assistait au défilé. Sur le compte rendu, par le ministre de l'Intérieur et des cultes, des actes de dévouement qui lui ont été signalés pendant le mois d'avril 1879, et aux termes d'un rapport approuvé par le Président de la République le 5 mai, des médailles d'honneur ont été décernées aux personnes ci-après désignées et ressortant des départements du Nord et du Pas-de-Calais.

M. A. 2^e classe. — Jagot (Jean-Marie), commissaire de police à Lille.
M. A. 2^e classe. — Fievet (Louis), sous-brigadier de sergents de ville à Lille.
M. A. 2^e classe. — Allemaud (Joseph) sergent de ville à Lille.
1^{er} avril 1879: Se sont particulièrement distingués en soutenant contre quatre repris de justice qui les avaient assaillis, une lutte des plus dangereuses, pendant laquelle ils ont été terrassés et blessés.
M. A. 2^e classe. — Debosque (Gésar), sous-lieutenant à la compagnie de sapeurs-pompiers d'Armentières, 1867-1879.
M. A. 2^e classe. — Parmentier (Jean-Baptiste), sergent-fourrier au même corps, 1846-1879.

Belle conduite dans un grand nombre d'incendies. M. Debosque s'est distingué, en outre, le 6 décembre 1878, en arrêtant deux chevaux emportés par une voiture. M. Parmentier compte 32 ans de services.
M. A. 2^e classe. — Deniaud (Edouard), employé à Anzin; octobre 1876 février 1879; arrêté, dans deux circonstances différentes, des chevaux emportés qui menaçaient de causer de graves accidents.
M. A. 2^e classe. — Lescuroux (Augustin), boucher, domicilié à Desfontaines; Armentières, 1^{er} janvier 1866; 19 mars 1879; a sauvé, au péril de sa vie, trois personnes en danger de se noyer dans la Dede et un enfant tombé dans la Lys.
M. A. 2^e classe. — Lenoir (Isidore), brigadier au 27^e régiment d'artillerie; Saint-Pierre-les-Calais, 4 mars 1879; 19 mars 1879; a sauvé, au péril de sa vie, un enfant en danger de se noyer dans le canal de Calais à Saint-Omer.

On lit dans le *Propagateur*:
« M. le sénateur-maire de M. Tirard, que nous avons publiée hier, appelle quelques observations.
« Remarquons d'abord, à propos de cette invitation, qu'elle n'avait pas sa raison d'être.
« Si M. le sénateur-maire avait accompagné dans leur visite à M. le ministre des délégués de la Chambre de commerce, et qu'il eût entendu sa dure déclaration : « Je ne veux aucun relèvement des droits, et je ne rétrograderai si vous les faites adopter par vos sénateurs et vos députés. » M. le sénateur-maire aurait certainement trouvé que répondre à cette déclaration de guerre par une invitation à dîner, c'est pousser trop loin la bonté d'âme.

Libre à un particulier, et très-honorable même pour lui, de rendre le bien pour le mal, d'appliquer les conseils évangéliques comme le font les bons religieux que M. Ferry l'ami de M. le sénateur-maire veut mettre hors la loi, de tendre la joue gauche quand on a reçu un soufflet sur la joue droite, — mais l'honneur public, chargé de la défense des intérêts généraux, doit témoigner hautement, de façon à ce que personne ne s'y trompe, son mécontentement légitime.

« M. le sénateur-maire a fait l'invitation au nom de la municipalité.
« En avait-il le droit ?
« La « municipalité » a-t-elle été convoquée en séance à cet effet ? a-t-elle délibéré ?
« Nous ne voyons cela dans aucun procès-verbal.
« M. le sénateur-maire a fait l'invitation au nom des « corps qui représentent l'agriculture. »

« Quels « corps ? »
« La Société des sciences et arts de Lille, qui depuis vingt ans ne s'occupe plus d'agriculture que pour décerner des primes aux vieux serviteurs, — peut-être.
« La Société dite des agriculteurs du Nord, récemment créée par des hommes de parti, — oui.
« Et puis, c'est tout.
« M. le sénateur-maire a fait l'invitation au nom des « corps qui représentent le commerce et l'industrie dans le département du Nord. »

« Quels « corps ? » demandons-nous de nouveau.
« Ce n'est certainement pas la Chambre de commerce de Lille, si mal regue par M. le ministre, et qui, dès hier soir, a pris une délibération pour venir à M. le sénateur-maire qu'elle protestait contre cette assertion et qu'elle n'assistera pas en « corps » à ce banquet.
« Pour en finir, — puisque l'invitation, telle qu'elle est faite et acceptée, — constatorie encore une fois, que le gouvernement est « le », comme nous l'avons dit bien souvent, depuis, le fameux déjeuner offert par le prince de Galles à M. Gambetta.
« Voici à ce sujet une nouvelle dépêche de Londres :
Londres, 9 mai 1879.
Chambre des Communes. — M. Bourke, répondant à M. Forster, dit que le gouvernement français a suggéré une prolongation du traité de commerce pendant six mois.
L'Angleterre a consenti.
Les négociations se poursuivent actuellement sur la forme précise à donner à cette convention.
« Et tous les banquets du monde n'y changent rien. Le gouvernement, en général, nous restera défavorable, et M. Tirard, en particulier, restera, ce que dit si fort bien, il y a huit jours, *l'Echo du Nord*,
Mais alors...
« M. Tirard restera un ministre « IMPOPULAIRE », qui devra voir, en arrivant ici, que le « silence des peuples » n'est pas seulement la « leçon des rois ».
« Il n'y aura pas de manifestation de mécontentement, on doit respecter son chef, dans quelque condition qu'il vienne.
« Mais ce sera tout.
« Et, pour notre part, nous le répétons, toute discussion est close jusqu'après le banquet. »
H. LEBEVRE.

tion au nom des « corps qui représentent l'agriculture. »

« Quels « corps ? »
« La Société des sciences et arts de Lille, qui depuis vingt ans ne s'occupe plus d'agriculture que pour décerner des primes aux vieux serviteurs, — peut-être.
« La Société dite des agriculteurs du Nord, récemment créée par des hommes de parti, — oui.
« Et puis, c'est tout.

« M. le sénateur-maire a fait l'invitation au nom des « corps qui représentent le commerce et l'industrie dans le département du Nord. »

« Quels « corps ? » demandons-nous de nouveau.
« Ce n'est certainement pas la Chambre de commerce de Lille, si mal regue par M. le ministre, et qui, dès hier soir, a pris une délibération pour venir à M. le sénateur-maire qu'elle protestait contre cette assertion et qu'elle n'assistera pas en « corps » à ce banquet.

« Pour en finir, — puisque l'invitation, telle qu'elle est faite et acceptée, — constatorie encore une fois, que le gouvernement est « le », comme nous l'avons dit bien souvent, depuis, le fameux déjeuner offert par le prince de Galles à M. Gambetta.
« Voici à ce sujet une nouvelle dépêche de Londres :
Londres, 9 mai 1879.
Chambre des Communes. — M. Bourke, répondant à M. Forster, dit que le gouvernement français a suggéré une prolongation du traité de commerce pendant six mois.
L'Angleterre a consenti.
Les négociations se poursuivent actuellement sur la forme précise à donner à cette convention.

« Et tous les banquets du monde n'y changent rien. Le gouvernement, en général, nous restera défavorable, et M. Tirard, en particulier, restera, ce que dit si fort bien, il y a huit jours, *l'Echo du Nord*,

« Mais alors...
« M. Tirard restera un ministre « IMPOPULAIRE », qui devra voir, en arrivant ici, que le « silence des peuples » n'est pas seulement la « leçon des rois ».
« Il n'y aura pas de manifestation de mécontentement, on doit respecter son chef, dans quelque condition qu'il vienne.
« Mais ce sera tout.
« Et, pour notre part, nous le répétons, toute discussion est close jusqu'après le banquet. »
H. LEBEVRE.

Les comités radicaux de Lille, Lyon, Marseille, Avignon, viennent de se réunir en relation afin de s'entendre sur les moyens d'obtenir de leurs députés leur démission afin de faire des vacances pour Rochefort, Arroul, Piat, Jules Vallès. Ces comités espèrent ainsi forcer la Chambre à résoudre la question de l'amnistie quand même pour « vrais frères et amis », puisqu'en admettant qu'on ne veuille pas les valider, on les relèvera deux ou trois fois au besoin, jusqu'à ce que, de guerre lasse, on leur ouvre les portes deux batants.

Le Préfet du Nord donne avis que les eaux seront mises basses, dans le canal de la Moyenne-Deule, depuis l'écluse de la Barre, à Lille, jusqu'à celle de Saint-André pendant les journées des 11, 12 et 13 mai courant.

Le niveau des eaux sera également abaissé de 0 m 60 sur la rivière de la Deule dans toute l'étendue du bief de Wambrechies; les manœuvres nécessaires pour élever le nivellement, dans les deux biefs, de la Deule au stationnement dans le canal de la Moyenne-Deule et dans le port Saint-Martin devront être gagnés savoir : les bateaux chargés, en amont de l'écluse de la Barre, et les bateaux vides, en aval de l'écluse de Wambrechies et les bateaux vides en amont de la première écluse ou en aval de celle de Saint-André.

Le niveau des eaux sera maintenu au point réglementaire, dans les deux biefs, le mercredi 14 mai à six heures du matin.

Au nombre des magistrats qui viennent d'avoir l'honneur d'être admis de nouveau à la fonction par M. le garde des sceaux, nous trouvons un de nos concitoyens, M. Félix Tournier.

M. Félix Tournier, substitut à Lille, il y a quatre ans, avait été nommé appelé à Valenciennes comme procureur de la République. A la suite du 16 mai, il fut élu juge de ressort par un premier effet de la rancune de nos adversaires.

Nous croyons savoir qu'un concours de manœuvres pour toutes les compagnies de sapeurs-pompiers du département du Nord aura lieu cette année, à Lille, au mois de septembre. Il se tiendra sur l'Esplanade.

Par jugement en date du 22 février 1879, le tribunal de première instance de Lille (Nord) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Clieunoux (François), cultivateur à Gondrouet, disparu de son domicile depuis environ trente ans.

Un vol important de bijoux a été commis à Lille, rue de Palikou, dans la nuit du 3 au 4 mai courant.

- Voici la nomenclature des objets soustraits.
- 1^o Un bracelet corail, fermoir or, avec camée.
 - 2^o Un bracelet corail, plus petit, fermoir or, avec camée.
 - 3^o Un bracelet, dit porte-bonheur, tout en or.
 - 4^o Une paire (broches) et boucles d'oreilles en or, avec camées et têtes de femme (les boucles ont 3 perles laines blanches).
 - 5^o Un médaillon noir, tenu par chaîne d'or.
 - 6^o Un médaillon avec double ouverture.
 - 7^o Une chaîne or garnie à plusieurs chaînons, retenus par deux coutils or et noir à l'extrémité deux petits anneaux.
 - 8^o Quatre alliances en or, dont trois quaiées et une ciselée.
 - 9^o Une chevalière très-lourde (100 francs d'or), avec camée.
 - 10^o Une chevalière d'homme, avec pierre fond vert veiné.
 - 11^o Une paire boucles d'oreilles d'enfant, corail et or.
 - 12^o Une paire boucles d'oreilles d'enfant, corail et or, avec camée.
 - 13^o Une paire boucles d'oreilles d'enfant, corail et or, avec myosotis.
 - 14^o Un porte-monnaie-trousse en cuir de Russie, avec articles de toilette.

On soupçonne gravement deux ouvriers flamands, blonds, âgés de 29 à 30 ans, d'être les auteurs de ce vol.

Un marchand épicière de rue Philippe-le-Bon, vient d'être frappé d'un procès-verbal pour avoir mis en vente des paquets de chicorée ne pesant pas le poids réglementaire.

Le Commandant du bureau de recrutement, M. LEVY.

Pétitionnement

POUR LA LIBERTÉ DE L'ENSEIGNEMENT

Voici le texte de la pétition que nous soumettons à nos lecteurs contre le projet de loi proposé aux Chambres, par le ministre de l'Instruction publique :

« Messieurs les sénateurs,
« Messieurs les députés,

« Les soussignés, alarmés du projet présenté au Parlement par M. le ministre de l'Instruction publique, projet qui menaçait tout à la fois la liberté de conscience et la liberté de l'enseignement catholique, demandent aux Chambres de le repousser et de rejeter toute proposition qui porterait atteinte au plus sacré des droits du père de famille : la liberté de l'éducation de l'enfant. »

Des exemplaires de cette pétition, sont exposés dans nos bureaux à la disposition du public.

Toute personne majeure, jouissant de ses droits civils, est admise à signer, et à indiquer leur profession et leur domicile.

AVIS IMPORTANT
Les signatures apposées sur cette pétition doivent être légalisées par le Maire, quand deux témoins en attestent l'authenticité.

EPHEMERIDES ROUBAISIENNES

8 Mai 1831. — Le conseil municipal émet le vœu que le canton de Roubaix soit divisé en deux cantons dont le tout département n° 14 serait la limite; Roubaix-Est comprendrait la commune de Watrellos; Roubaix-Ouest celles de Croix et Wasquehal.

9 Mai 1831. — Philippe, duc de Bourgogne et comte de Flandre, vint que son ami et son chevalier, conseiller d'Etat, le seigneur de Roubaix et de Wambrechies, le jour de sa vie durant de la prison de 300 francs d'or sur les revenus de la terre de Ninove, de 500 francs sur les revenus de la terre de Blaton et de quelques-uns des seigneurs et droits attribués à son office de chancelier du château de Lille et de France; le 13 mai 1831, le duc de Bourgogne de Lille, pour les gages et dépens dudit seigneur, de ses gens et de ses chevaux. (Archives du Nord, 8^e registre des chartes, f° 34 et 35 v°.)

10 Mai 1840. — Louis Decotignies, poète roubaissien, a peine âgé de 19 ans, fait représenter comme s'écrit dans le *Journal de Roubaix*, dans lequel il s'était engagé un rôle muet; mais on s'aperçut aussitôt que ce drame intitulé : *Le Brevier ou la mort de Philippe II roi d'Espagne*, n'était qu'un jeu de scène, une copie presque textuelle du feuilleton d'Alexandre de Lavigne, inséré dans le *Sicote* des 8 et 9 avril précédents; et les journaux crièrent à la tricherie. (Th. Louridan, *Histoire de Roubaix*, T. IV, p. 354.)

11 Mai 1839. — Ajournement de la réforme électorale. Le gouvernement avait l'intention de commencer vers le mois d'octobre 1839 l'enquête pour l'examen des produits au nombre de 17 à l'égard desquels le projet de lever la prohibition semblait ne devoir soulever aucune contestation sérieuse. A la suite de cette enquête, c'est-à-dire en 1839, le corps législatif aurait été saisi du projet de loi spécial à ces divers produits pendant la même année, on aurait procédé à l'enquête relative aux articles plus vivement contestés, qui comprennent les industries textiles, de telle sorte que pour celles-ci le projet de loi pût être présenté en 1861.

Mais en 1839, les complications de la politique extérieure, la guerre d'Italie, rendirent inopportune l'étude de la réforme électorale. Les innombrables réclamations de l'industrie textile d'ailleurs, ébranlèrent l'Empereur. Le 11 mai, M. Rouher, ministre du commerce, écrivit à la Chambre de commerce de Lille que le gouvernement « ajournait l'enquête et par cela même la solution de la question de retrait des prohibitions. »

La lettre du ministre laissait voir qu'il céda à la pression des circonstances; elle n'empêcha pas l'Empereur de présenter le résultat acquis était complet. « L'industrie a ses victoires comme la guerre à ses siéges » se dit Charles de Montmorency de Lille, dans une adresse à l'Empereur.

A cette occasion, la chambre consultative et les industriels de Roubaix offrirent à M. Mimerel, sénateur de Valenciennes, l'initiative pour la défense du travail national, une magnifique médaille en or. — M. Mimerel reçut également de l'industrie de la France entière un vase en argent commandé pour la circonstance et retentant le nom des villes qui lui offrirent ce cadeau (24-25-26).

La commission instituée en exécution de la loi du 3 juillet et du décret du 2 août pour procéder au classement des chevaux, juments et inules susceptibles d'être requis pour le service de l'armée, se réunira à Roubaix le 4 au 6 juin, à sept heures du

matin à l'Abattoir, et à Tourcoing du 7 juin à onze heures au 9 inclus.

En conséquence, tous les propriétaires sont priés d'envoyer leurs chevaux, juments, inules et mules, ayant l'âge minimum fixé par la loi six ans pour les chevaux et juments, quatre ans pour les inules et mules.

Les seuls animaux dispensés de la présentation sont :
1^o Ceux qui ont été refusés ou réformés définitivement lors des classements de 1876, 1877 et 1878, en raison de l'âge, de mauvaise conformation, de maladies et d'usage ou de vices qui les rendent impropres au service de l'armée;
2^o Ceux qui ont été refusés conditionnellement pour défaut de taille.

Tous ces animaux ont, d'ailleurs, été indiqués comme tels par les officiers présidents des commissions de 1876, 1877 et de 1878, sur les registres de recensement du mois de janvier de chacune de ces années. Les propriétaires qui présenteraient, en faisant sciemment de fausses déclarations, aux lieux et places d'autres animaux aptes au service, pourraient être décriés aux tribunaux, conformément à l'article 32 de la loi du 3 juillet 1877, et condamnés à une amende de 50 à 2,000 fr.

Les réservistes de la classe 1869 qui auront droit à leur passage dans l'armée territoriale, le 1^{er} juillet 1879, sont priés de se présenter, à partir du 1^{er} juin prochain et jusqu'en 25 du même mois, déposer leur livret individuel à la mairie de leur domicile ou de leur résidence, ainsi qu'il est indiqué dans la page 2 de ce livret.

Les mêmes prescriptions s'adressent aux hommes de la classe 1873 passant à la même date dans la réserve, à l'exception de ceux qui, ayant servi dans l'armée active, ont été renvoyés par anticipation au mois de novembre 1878, les autres réservistes ayant été complétés au corps et au recrutement.

En conséquence, les livrets des catégories désignées ci-dessus, seront pris à la mairie par la Gendarmerie et adressés par elle, au Bureau de recrutement pour y faire établir les certificats de passage ou des ordres de route, et les livrets renvoyés à la Gendarmerie qui les remettra aux intéressés.

Les hommes qui ne se conformeront pas aux prescriptions du présent avis seront passibles de punitions disciplinaires.

Par ordre du Général commandant le 1^{er} corps d'armée.

Le Commandant du bureau de recrutement,

M. LEVY.

Pétitionnement

POUR LA LIBERTÉ DE L'ENSEIGNEMENT

Voici le texte de la pétition que nous soumettons à nos lecteurs contre le projet de loi proposé aux Chambres, par le ministre de l'Instruction publique :

« Messieurs les sénateurs,
« Messieurs les députés,

« Les soussignés, alarmés du projet présenté au Parlement par M. le ministre de l'Instruction publique, projet qui menaçait tout à la fois la liberté de conscience et la liberté de l'enseignement catholique, demandent aux Chambres de le repousser et de rejeter toute proposition qui porterait atteinte au plus sacré des droits du père de famille : la liberté de l'éducation de l'enfant. »

Des exemplaires de cette pétition, sont exposés dans nos bureaux à la disposition du public.

Toute personne majeure, jouissant de ses droits civils, est admise à signer, et à indiquer leur profession et leur domicile.

AVIS IMPORTANT
Les signatures apposées sur cette pétition doivent être légalisées par le Maire, quand deux témoins en attestent l'authenticité.

EPHEMERIDES ROUBAISIENNES

8 Mai 1831. — Le conseil municipal émet le vœu que le canton de Roubaix soit divisé en deux cantons dont le tout département n° 14 serait la limite; Roubaix-Est comprendrait la commune de Watrellos; Roubaix-Ouest celles de Croix et Wasquehal.

9 Mai 1831. — Philippe, duc de Bourgogne et comte de Flandre, vint que son ami et son chevalier, conseiller d'Etat, le seigneur de Roubaix et de Wambrechies, le jour de sa vie durant de la prison de 300 francs d'or sur les revenus de la terre de Ninove, de 500 francs sur les revenus de la terre de Blaton et de quelques-uns des seigneurs et droits attribués à son office de chancelier du château de Lille et de France; le 13 mai 1831, le duc de Bourgogne de Lille, pour les gages et dépens dudit seigneur, de ses gens et de ses chevaux. (Archives du Nord, 8^e registre des chartes, f° 34 et 35 v°.)

10 Mai 1840. — Louis Decotignies, poète roubaissien, a peine âgé de 19 ans, fait représenter comme s'écrit dans le *Journal de Roubaix*, dans lequel il s'était engagé un rôle muet; mais on s'aperçut aussitôt que ce drame intitulé : *Le Brevier ou la mort de Philippe II roi d'Espagne*, n'était qu'un jeu de scène, une copie presque textuelle du feuilleton d'Alexandre de Lavigne, inséré dans le *Sicote* des 8 et 9 avril précédents; et les journaux crièrent à la tricherie. (Th. Louridan, *Histoire de Roubaix*, T. IV, p. 354.)

11 Mai 1839. — Ajournement de la réforme électorale. Le gouvernement avait l'intention de commencer vers le mois d'octobre 1839 l'enquête pour l'examen des produits au nombre de 17 à l'égard desquels le projet de lever la prohibition semblait ne devoir soulever aucune contestation sérieuse. A la suite de cette enquête, c'est-à-dire en 1839, le corps législatif aurait été saisi du projet de loi spécial à ces divers produits pendant la même année, on aurait procédé à l'enquête relative aux articles plus vivement contestés, qui comprennent les industries textiles, de telle sorte que pour celles-ci le projet de loi pût être présenté en 1861.

Mais en 1839, les complications de la politique extérieure, la guerre d'Italie, rendirent inopportune l'étude de la réforme électorale. Les innombrables réclamations de l'industrie textile d'ailleurs, ébranlèrent l'Empereur. Le 11 mai, M. Rouher, ministre du commerce, écrivit à la Chambre de commerce de Lille que le gouvernement « ajournait l'enquête et par cela même la solution de la question de retrait des prohibitions. »

La lettre du ministre laissait voir qu'il céda à la pression des circonstances; elle n'empêcha pas l'Empereur de présenter le résultat acquis était complet. « L'industrie a ses victoires comme la guerre à ses siéges » se dit Charles de Montmorency de Lille, dans une adresse à l'Empereur.

A cette occasion, la chambre consultative et les industriels de Roubaix offrirent à M. Mimerel, sénateur de Valenciennes, l'initiative pour la défense du travail national, une magnifique médaille en or. — M. Mimerel reçut également de l'industrie de la France entière un vase en argent commandé pour la circonstance et retentant le nom des villes qui lui offrirent ce cadeau (24-25-26).

La commission instituée en exécution de la loi du 3 juillet et du décret du 2 août pour procéder au classement des chevaux, juments et inules susceptibles d'être requis pour le service de l'armée, se réunira à Roubaix le 4 au 6 juin, à sept heures du

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du 10 mai 1879

Affaire DEVOUGE (suite)

Sur 35 témoins cités, 40